LE MAG EN LIEN AVEC LES HABITANTS DE LA VILLE

Commentry

N° 30 - MARS-AVRIL 2020 // WWW.COMMENTRY.FR // VILLEDECOMMENTRY

p. 10

L'or bleu, sujet de toutes les attentions

SÉCURITÉ p. 4
Sécurité routière l'affaire de tous !

SENIORS p. 9
Parcours mieux vieillir suite...

EN DIRECT... p. 16-17
du Conseil municipal

SORTIR p. 20-21
Les dates à ne pas rater !

\\ ÉDITO

À quelques jours de l'arrivée du Printemps, le nouveau numéro de votre magazine municipal vous dévoile l'ensemble de l'actualité de votre ville pour la période de mars-avril 2020 : des informations pratiques aux différents évènementiels, en passant par les points travaux, nul doute que vous y consacrerez une attention particulière !

Au sommaire, retrouvez entre autres :

- le village sécurité routière,
- les pré-inscriptions scolaires et actualités dans nos écoles,
- les festivités et rendez-vous culturels,
- l'installation de la tribune au stade synthétique,
- le renouvellement de la convention de services avec la radio RJFM pour accompagner les associations en communication,
- la poursuite du parcours « mieux vieillir » à destination des seniors,
- la politique de protection animale,
- la gestion des déchets.

Cette édition consacre également un dossier sur la gestion des eaux industrielles et potables de la ville de Commentry, qui vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur le fonctionnement des ouvrages et des organismes qui garantissent l'apport en ressources sur le territoire.

Enfin, après avoir consulté l'agenda des sorties, les décisions votées lors du dernier conseil municipal et les dernières informations de la Communauté de Communes, Commentry magazine vous invite à découvrir l'histoire du Château des Forges, demeure aux 1 001 vies depuis des siècles.

Bonne lecture à toutes et à tous.

La Ville de Commentry

Commentry
déborde d'énergie

MÉMO

Les 5 informations du printemps

1 S'INSCRIRE AUX ANIM'JEUNES

Les vacances d'hiver terminées, celles de printemps approchent à grands pas. Dès le 1er avril, les jeunes peuvent s'inscrire aux activités proposées par le PIJ : sport, activités créatives, sorties… Pour plus de renseignements sur les lieux de rendez-vous, tarifs et autres modalités : Point Info Jeunes – au FORUM 04 70 09 28 36 06 07 19 46 68 pijcommentry@wanadoo.fr

2 PARTICIPER AUX JOBS D'ÉTÉ

Mercredi 1er avril, au centre Athanor, de 14h à 18h, FORUM « jobs d'été » organisé conjointement par les PIJ de Montluçon, Désertines et Commentry. Le mercredi 8 avril, de 14h à 18h, au PIJ de Commentry, « café chocolat » sur les Jobs d'été. Toutes les offres d'emploi seront ensuite affichées au PIJ. Pour plus de renseignements : Point Info Jeunes 04 70 09 28 36 pijcommentry@wanadoo.fr

3 SE FAIRE CONSEILLER PAR LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de la Justice et du Droit renouvelle ses permanences à partir du 11 mars. Ces dernières seront tenues par un conciliateur, les deuxièmes mercredis après-midi de chaque mois sur rendez-vous, au second étage de la Maison des Services et de la Solidarité, avenue Marx Dormoy. Renseignements et inscription auprès de Chrystelle Rigault au 04 70 08 33 30.

4 CHANGER SON HEURE

Dans la nuit du 28 au 29 mars 2020, les montres avancent d'une heure : à 2 heures du matin, il sera 3 heures du matin. Une heure de moins = une heure de sommeil de perdue !… mais une heure de soleil en plus… c'est l'heure d'été !

5 S'HABITUER AUX HORAIRES DE LA PISCINE

Pour les vacances de printemps, la Piscine ouvrira ses portes du samedi 18 avril au dimanche 3 mai aux horaires suivants : lundi au vendredi de 11 h 00 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00, le samedi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 et le dimanche de 9 h 00 à 13 h 00. Attention fermeture de l'établissement : dimanche 12 et lundi 13 avril, les vendredis 1er et 8 mai, le jeudi 21 mai ainsi que le dimanche 31 mai et lundi 1er juin.

Permanences du Maire

Le Maire et les adjoints reçoivent en mairie les Commentryennes et les Commentryens qui le souhaitent. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous en appelant leur secrétariat au 04 70 08 33 31 ou en envoyant un courriel à cabinetdumaire@ville-commentry.fr

SOMMAIRE

ÉDITO p. 2
MÉMO p. 3
À LA UNE p. 4-5
VIE PRATIQUE p. 6-9
DOSSIER p. 10-13
EN DIRECT… DES QUARTIERS p. 14-15
EN DIRECT… DU CONSEIL MUNICIPAL p. 16-17
EN DIRECT… DE LA COMCOM p. 18
EXPRESSIONS p. 19
AGENDA p. 20-21
D'ICI ET D'AILLEURS p. 22
D'HIER A AUJOURD'HUI p. 23

Sécurité routière l'affaire de tous

Le 4 avril prochain, de 9h à 18h, le Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) organise en centre-ville une journée consacrée à la sécurité routière. Cet évènement fait suite à un diagnostic établi en 2019 par la gendarmerie de Commentry. C'est dans ce cadre que le CLSPD de la ville de Commentry programme plusieurs actions sur la prévention routière tout au long de l'année 2020.
L'un des points d'orgue de ce programme est l'organisation d'un village sécurité routière où de nombreux partenaires se mobiliseront en centre-ville pour sensibiliser et informer la population toutes générations confondues. Venez vous tester à des situations concrètes : parcours cyclable pour les enfants, ateliers, jeux-concours, reconstitution d'accident, secours routiers, hoverboards, etc. seront au programme.

Un village sécurité routière qui mobilise tous les acteurs de la prévention

Seront présents en centre-ville :

La gendarmerie : piste de sécurité routière avec vélo ciblant particulièrement les enfants et l'EDSR[1] présentant le matériel en lien avec la sécurité routière (moto, appareils mesure vitesse, contrôle alcoolémie…).

Les pompiers : stand gestes qui sauvent, présentation de plusieurs véhicules et manœuvres de secours routiers (désincarcération).

Les intervenants départementaux de la sécurité routière : réactiomètre, simulateur d'alcoolémie, parcours lunettes alcoolémie, valise alcool, simulateurs de 2 roues motorisés, jeu des 10 erreurs, parcours de sensibilisation déficient visuel, conférence sur les perturbateurs au volant, post permis, lunettes de simulation à l'usage du téléphone, fatigue au volant, lunettes de simulation à la fatigue du crépuscule…

Association des paralysés de France : parcours fauteuils urbains.

Fédération française des motards en colère 03 : sensibilisation aux désagréments pouvant être provoqués par les deux roues motorisées (pot d'échappement non conforme), par le comportement (weeling, rupteurs…). Sensibilisation au respect des usagers vulnérables par une conduite responsable et une route partagée.

Le conseil des seniors : mise en place des énigmes et ateliers pour le jeu concours et démonstration de l'utilisation du défibrillateur.

ECF : voiture coussin, freinage d'urgence.

ACBE Bruneton : reconstitution d'accident de la route entre une voiture et un scooter.

Animations Tous Azimuts : animation hoverboard, hoverkart et trottinette.

L'union des commerçants : décoration des vitrines sur le thème de la sécurité routière.

Renseignement : Chrystelle Rigault 04 70 08 33 41

(1) Escadron départemental de sécurité routière

SCOLARITE

Rentrée Scolaire 2020-2021, **bientôt les pré-inscriptions !**

Oui, il est déjà temps de penser à la rentrée scolaire 2020. Pour cela le service jeunesse met en place des permanences. Elles auront lieu :

- → mardi 30 avril de 14h à 18h
- → jeudi 2 mai de 14h à 18h
- → vendredi 3 mai de 14h à 18h
- → samedi 4 mai de 9h à 12h

Ces inscriptions concernent les nouveaux élèves :

- → de maternelles nés en 2017, 2016 et 2015,
- → de cours élémentaires entrant au CP,
- → ainsi que dans les autres classes.

Chaque famille devra ensuite procéder à l'inscription définitive auprès du directeur de l'école, munie du courrier de la mairie précisant l'affectation de l'élève, du livret de famille et du carnet de santé.

Pour les demandes de dérogation, vous devez remplir le document « demande de dérogation scolaire » fourni par la mairie. Une commission municipale se réunira ensuite pour étudier toutes les demandes et décider de l'affectation des élèves.

Important : pour les enfants non pré-inscrits, la décision d'affectation ne sera prise que fin août.

Pour tout renseignement complémentaire : Service jeunesse - 04 70 08 33 30

Repas spécifiques pour les écoliers

Durant toute l'année scolaire, les enfants bénéficient de repas équilibrés et variés proposés au sein des restaurants scolaires. Des menus spécifiques sont parfois proposés selon les thématiques. Le mardi 7 avril, les agents des restaurants scolaires prépareront un menu en l'honneur de Roger Vergé avec : salade de concombres au cerfeuil, carré d'agneau au thym, risotto au safran et gratin d'abricots aux amandes. Le mardi 5 mai, c'est un repas polonais qui sera servi : betteraves rouges sauce chèvre, rôti de porc à la moutarde, choux blancs et gâteau polonais.

Quand les enfants décorent Harry Potter

Les enfants des accueils périscolaires du Vieux-Bourg et du Bourbonnais ont préparé des décorations qui ont servi à accessoiriser la scène pour le spectacle de l'école de musique du 8 février « Harry Potter à l'école de musique ». Une belle communion entre les enfants, les animateurs des services jeunesse et les musiciens de l'école de musique.

ANIMATION

Commentry **fête Pâques**

Comme chaque année, la ville de Commentry va fêter Pâques et proposer deux animations le samedi 11 avril. Dès 11h, une chasse aux œufs organisée par le service jeunesse, très prisée des plus jeunes, offrira un moment de détente et de récompenses chocolatées, autour du forum. De 14h à 17h, c'est Pâques à l'eau qui prendra le relais avec de nombreuses animations : chasse aux œufs, structure gonflable, pêche aux canards, jardin aquatique… Entrée au tarif unique de 3 euros (gratuit pour les moins de 4 ans). Les jeunes de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un responsable de plus de 16 ans.

Renseignement : service jeunesse 04 70 08 33 30
La Piscine 04 70 02 29 60

CULTURE

Jeanne Cherhal **chante fièrement ses 40 ans**

Tarifs : Public 22 € - Réduit 18 €
E-billet sur www.commentry.fr
Renseignements : l'Agora – 04 70 64 49 09

Après le passage remarqué et apprécié de Renan Luce en janvier, c'est une autre artiste de la chanson française que l'Agora aura le plaisir d'accueillir. La talentueuse Jeanne Cherhal foulera la scène commentryenne, vendredi 20 mars à 20 h 30 à l'occasion de la sortie de son nouvel album où mots justes et musique puissante ne feront qu'un.

Elle n'est pas de celles qui se contentent de suivre la voie toute tracée. Au contraire, elle se réinvente au gré de virages dont elle seule a le secret. Après un dernier album aux somptueux accents intimes et amoureux, Jeanne Cherhal décide de s'absenter pour mieux revenir. Son dernier opus « l'an 40 » est constitué de 10 nouveaux titres dont elle signe les arrangements et en confie la réalisation à Seb Hoog. Le disque est enregistré entre Paris et Los Angeles où elle pourchasse ses rêves en sollicitant deux batteurs qu'elle admire et un chœur gospel sous le soleil californien.

CULTURE

L'école de musique sur la voie de la labellisation

Ce nouveau projet, qui s'étendra de 2020 à 2025, s'inscrit dans un contexte en pleine évolution avec notamment une volonté forte de faire de l'école de musique un outil culturel au service de la population, afin de poursuivre ses missions d'enseignement et de diffusion de la musique.

Depuis plus de 35 ans, cette jeune école de musique s'appuie sur une équipe d'enseignants expérimentés et dynamiques. Ce projet lui donnera l'occasion de développer ses actions en direction de tous les publics. On peut citer la création d'une classe de bassons et de musique de chambre, le développement de liens très étroits avec les acteurs de la ville comme l'OMPAC et le FCEA au travers par exemple d'une école du spectateur.

Ce projet sera aussi l'occasion de la création d'une partothèque au sein même de l'école, la Pléiade se chargera du collectage et de la mise en place de la classification afin d'avoir un outil opérationnel et performant.

Pour finir, l'école demandera très prochainement au Ministère de la Culture sa labellisation. Elle deviendrait Conservatoire à Rayonnement Communal et pourrait ainsi délivrer des diplômes nationaux développant par là même son rayonnement et son attractivité, couronnant l'investissement et le savoir-faire de l'équipe pédagogique et plus largement l'investissement culturel de la commune.

Orgue en fête

Pour débuter le printemps comme il se doit, la ville de Commentry vous offre en l'église du Sacré-Cœur la possibilité d'assister à un concert d'orgue avec Marie Vallin.

Jeune artiste native de l'Allier, Marie Vallin a fait une partie de ses études au conservatoire de Montluçon. Organiste titulaire à l'église Saint-Romain de Sèvres (92) et professeur à l'école de musique d'Elancourt (78) elle enseigne le piano, le clavecin et l'orgue, et accompagne régulièrement les classes de musique ancienne au conservatoire de Versailles. Pédagogue appréciée, elle assure régulièrement l'enseignement du clavecin lors de master-classes consacrées à la musique pour clavier de F. Couperin et de D. Buxtehude.

Concert dimanche 22 mars à 16h00 - Entrée libre.

RENSEIGNEMENTS
Ecole municipale de musique **04 70 64 55 96**

Exposition Mathivat

Du 1er avril au 10 mai, l'espace culturel la Pléiade propose une exposition de peintures d'Isabelle Mathivat.

Isabelle Mathivat a choisi l'abstraction comme mode d'expression privilégié, lui permettant de rendre sensible un monde intérieur au sein duquel la nature est souvent source d'inspiration. Dans une pratique picturale qui devient de plus en plus intuitive, simplicité et compositions permettent à la couleur de prendre toute sa place. Chaque nouvelle toile est l'occasion d'explorer la couleur sous toutes ses formes.

Entrée libre aux heures d'ouverture de la Pléiade.

Dans le cadre de cette exposition, un atelier d'arts plastiques se tiendra le samedi 25 avril de 14h à 17h.

RENSEIGNEMENTS
la Pléiade **04 70 64 40 60**

SPORT

La tribune est **en service**

Cette installation était attendue par tous les utilisateurs et par tous les visiteurs du stade synthétique, elle va permettre aux supporters de pouvoir être mieux installés.

Une tribune a été construite sur la butte dominant le stade synthétique afin de permettre à tous les supporters locaux et visiteurs de pouvoir suivre les rencontres sportives assis et à l'abri selon la configuration suivante :
- 40 places sous un abristade de 12 m de long, 2,66 m de large et 2,40 de hauteur sans bardage ;
- deux blocs de 20 places sur 3 niveaux installés en face de la buvette avec des assises en coque rouge.

Une partie de cette tribune sera accessible au PMR. Un budget de 17 581,38 € (6 111,78 € de dalle et 11 469,60 € de tribune).

COMMUNICATION

Convention avec **RJFM**

Une convention a été conclue avec Radio Jeunes Fréquence Montluçon (RJFM – 92.3 FM) en 2018. Elle est renouvelée afin de poursuivre le partenariat entre la Radio Jeunes Fréquence Montluçon et la commune de Commentry afin d'assurer l'information, la communication et la promotion de la ville de Commentry, de ses activités et de son actualité, sur la base d'une nouvelle convention. Les associations commentryennes peuvent bénéficier de cette convention gracieusement.

Comment ? Il suffit simplement d'envoyer vos communiqués de presse à **redaction@rjfm.net**

COMMERCE

Un service supplémentaire **pour les yeux**

Mikaël Ferder, gérant d'Opticéum au 2 bis, rue de l'Hôtel de Ville, propose un nouveau service. Il se déplace à domicile, en maison de retraite, en entreprise ou en foyer jusqu'à 30 km autour de Commentry, Domérat ou Cérilly. Pour vos lunettes de vue, de sécurité, lentilles, produits d'entretien lunettes et lentilles, piles pour appareils auditifs… retrouvez les mêmes services et même produits qu'en magasin.

RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS 06 83 24 09 65

SENIORS

Parcours mieux vieillir suite...

Après la première conférence du 5 novembre dernier, le parcours concocté en partenariat avec l'Amicale des retraités de Commentry, et en collaboration avec l'Arspet Auvergne[1] se poursuit.
En effet après la conférence et les ateliers « *Vitalité* », les 3 séances dédiées au programme « *Seniors au volant* », puis la conférence sur la mémoire, c'est désormais les ateliers « *Peps Eurêka* » qui ont lieu pour l'entretien de celle-ci.

Ainsi, tous les mardis après-midi, une douzaine de personnes se réunissent pour tâcher de développer et entretenir leur capital mémoire, autour d'apports théoriques, d'exercices pratiques. Ces séances sont aussi l'occasion d'échanges et de convivialité.

Il s'agit de comprendre qu'une multitude de facteurs tels que la pratique d'une activité physique régulière, une gymnastique intellectuelle et une bonne hygiène de vie, contribuent à entretenir la mémoire, tout comme les échanges entre pairs.

Prendre soin de soi, c'est prendre soin de sa mémoire, mais pas que...

Jusqu'ici, ce ne sont pas moins de quarante seniors, dans la majeure partie membre de l'Amicale des Retraités qui ont suivi l'une ou l'autre de ces actions.

À partir du jeudi 12 mars des ateliers équilibre seront proposés. Il s'agit là de prévenir et diminuer le risque de chute grâce à un programme spécifique favorisant l'entretien de l'équilibre et l'envie de bouger.

Au programme des exercices qui permettront :

- la conservation de la souplesse et de la tonicité musculaire afin de préserver une autonomie maximale et des déplacements en confiance ;
- le développement de l'équilibre et l'automatisation des réflexes d'évitement de la chute ;
- l'acquisition de techniques de redressement et d'accroupissement en toute sécurité ;
- l'acceptation de la chute comme un élément possible de la vie pour minimiser son impact psychologique ;
- la sensibilisation aux différents facteurs de risques de chute : alimentation, médicaments, environnement, lien social...

Cette action est destinée à toute personne à partir de 60 ans ayant déjà été confrontée à une chute ou bien ressenti le besoin de renforcer son équilibre ou bien encore désirant reprendre une activité physique dans un cadre adapté.

Ces ateliers d'équilibre sont conduits par une animatrice qualifiée de l'EPGV (Education Physique Gymnastique volontaire).

PRATIQUE :

Ateliers équilibre à partir du 12 mars chaque jeudi matin de 9 h à 10 h,

La Pléiade - salle en rez-de-jardin

Contacts et pré-inscriptions auprès de l'Amicale des Retraités,

ou du CCAS au 04 70 09 70 70

- Prochains rendez-vous du parcours Mieux Vieillir : le sommeil, la nutrition, conférences et ateliers en cours de programmation.

(1) Association régionale santé éducation et prévention sur les territoires

L'or bleu, sujet de toutes les attentions

Si le réchauffement climatique se passe à l'échelle de la planète, ses conséquences sont aussi locales et ont d'ores et déjà un impact sur notre quotidien.
Tout le monde se souvient de la mise en place des restrictions d'eau par la Préfecture de l'Allier début juillet. Des mesures qui se sont renforcées au fil des semaines durant tout l'été dues au niveau des nappes phréatiques historiquement bas, mais aussi à la canicule et au manque de pluie qui ont accentué le phénomène. Aussi, en parallèle, outre l'entretien régulier nécessaire au bon fonctionnement du réseau, des travaux structurant se sont opérés sur Commentry en matière d'installation et de fonctionnement. Pourquoi ? Comment ? Qu'est ce qui justifie ce type de travaux ? Comment les apports en eau brute et eau potable sont-ils gérés aujourd'hui ? Les réponses dans ce dossier.

La gestion de l'eau industrielle sur Commentry

Les barrages des Gannes et de Bazergues sont deux vecteurs primordiaux pour la vie et l'économie locale.

Le barrage initial des Gannes a été édifié en 1879 sur le Banny. Entre 1905 et 1907, cet ouvrage connut une modification afin d'accroître sa capacité à 1 150 156 m³ pour l'alimentation de la commune en eau pour les ménages et les industries. Installé sur la commune de Durdat-Larequille, il est la propriété de la ville de Commentry.
Le barrage de Bazergues a, quant à lui, été construit à partir de 1950. Il prend les eaux de « la Banne ». D'une capacité de 1 263 275 m³ sur une surface de 14 hectares 39, il a permi à l'époque de confirmer l'assurance d'une alimentation en eau industrielle pour les entreprises locales. C'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui pour Adisséo, Erasteel, Delbard, Forécreu…

LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU BARRAGE DE BAZERGUES

L'objectif de ce chantier était simple : stabiliser l'ouvrage et lui permettre d'affronter une brusque montée des eaux sans interventions humaine ni électrique. La nécessité de procéder aux travaux de mise en conformité du barrage de Bazergues était donc plus que jamais fondamentale : d'une part pour assurer la sécurité et la sureté de la structure et d'autre part pour la bonne marche de la vie économique locale. Ils ont commencé au cours de l'été 2018 et sont maintenant terminés. De nouveaux systèmes de mesures permettent aujourd'hui de jauger les débits de fuite et le débit réservé.

MAILLAGE DES EAUX INDUSTRIELLES : UN RÉEL SOULAGEMENT POUR LES ENTREPRISES LOCALES QUI ONT PU AINSI MAINTENIR LEUR ACTIVITÉ.

À l'origine de la construction des barrages des Gannes et de Bazergues, les précipitations et les consommations en eau n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui !
La sécheresse 2019 a apporté chaque jour son lot de conséquences dans l'Allier. Commentry n'a pas été épargnée. En effet, rivières et tranchées de la mine étaient à niveau très bas voire sec. Le barrage de Bazergues a enregistré son plus bas niveau historique : -12,5 mètres.
Aussi, l'un des projets phares du service des eaux en 2019 a été d'interconnecter en urgence les deux

ouvrages pour utiliser la ressource du barrage des Gannes dont le remplissage restait important.

Cette connexion réalisée entre les ronds-points Malraux et des Forges est venue à point nommé. Ce dispositif a ainsi permi de sécuriser l'alimentation en eau industrielle des professionnels et de la défense incendie. Aujourd'hui c'est tout le fleuron industriel commentryen qui profite de ce dispositif : Adisseo, Erasteel, Forécreu, 2CT, Guillot Energie, Delbard…

Les autres avantages de ce dispositif :
- pouvoir intervenir sur l'un des 2 barrages en cas de fuites sur l'une des antennes sans arrêter l'alimentation en eau,
- sécuriser la défense incendie des industriels mais aussi de la commune de Commentry (une bonne partie des poteaux et bouches incendies de la commune sont alimentés par les réseaux d'eau industrielle),
- réaliser des travaux sur les barrages.

La gestion de l'eau potable sur Commentry

L'usine de production d'eau potable n'étant plus en capacité de traiter correctement l'eau délivrée par le barrage des Gannes, dont la qualité s'était nettement dégradée, l'approvisionnement en eau potable des habitants de Commentry est désormais assuré grâce aux interconnexions avec les réseaux d'autres syndicats des eaux.

L'usine d'eau potable de Commentry

Construite il y a plus de quarante ans, l'usine d'eau potable de Commentry était une usine de traitement physico-chimique permettant de traiter l'eau de surface provenant du barrage des Gannes afin de la rendre potable. L'évolution de la réglementation conduisait à aménager régulièrement l'Usine de Production d'Eau Potable des Gannes, pour produire une eau conforme. Malgré tout, la station arrivant en fin de vie, ne parvenait plus à traiter convenablement l'eau.
La reconstruction de la station aurait demandé des travaux trop conséquents (environ 4 millions d'Euros) auxquels se serait rajouté le curage du barrage des Gannes jamais réalisé jusqu'alors et dont les résultats probants n'étaient pas garantis.

Mais alors, d'où vient l'eau potable aujourd'hui ?

C'est le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région Minière (SIVOM) qui délivre majoritairement de l'eau potable provenant de l'usine de production de Prat. Cette station, réhabilitée récemment, est située en aval de Rochebut et en amont de Montluçon sur la commune de Teillet-Argenty. Elle puise les ressources dans la rivière Le Cher. L'eau est ensuite acheminée par l'intermédiaire du réservoir de la Croix de Fer sur la commune d'Arpheuilles-Saint-Priest, pour arriver ensuite au Réservoir de Chaumier.

Un second réservoir à Chaumier

Le réservoir de Chaumier est un emplacement stratégique de l'alimentation en eau potable de Commentry. Il est l'alimentation principale.
Le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier a réalisé également des travaux pour la sécurisation en eau potable de la Ville de Commentry avec l'augmentation du volume du réservoir de Chaumier et l'installation d'une nouvelle cuve lui permettant de bénéficier d'une autonomie suffisante et de faciliter son entretien.
En effet, une nouvelle bâche supplémentaire de 1 000 m³ au réservoir existant est mise en service depuis le 28 janvier 2020. L'ancienne bâche quant à elle est en cours de réhabilitation (isolation thermique et étanchéité extérieure et résine étanche intérieure) et la chambre à vannes a été réhabilitée (remplacement des canalisations et appareils de robinetterie, télégestion, huisseries et serrureries).

Qu'est-ce que **le SMEA ?**

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) est une collectivité territoriale qui a vu le jour en 1992. Il s'agit d'un syndicat mixte car il a été constitué à l'époque à l'initiative du Conseil Général de l'Allier et des collectivités distributrices d'eau potable du département suite notamment, aux évènements de sécheresse survenus en 1976, 1982 et 1986.
Le SMEA a pour vocation essentielle d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités. Son rôle est d'assurer la sécurisation de la distribution en eau potable pour ses adhérents.

Le SMEA couvre environ 95 % du territoire départemental, ce qui représente 75 % de la consommation. Il est administré par un comité composé de représentants des collectivités adhérentes et de membres du Conseil Départemental.
Plus d'infos www.smea.fr

De plus, depuis la loi NOTRE, les communes n'ont plus la possibilité de garder la compétence eau et assainissement. En conséquence, la Commune de Commentry lui a transféré au 1er janvier 2020 cette gestion. L'entité s'organise en commission locale dont le périmètre reste identique à celui des services préexistants. Pour Commentry, elle est constituée de membres du Conseil Municipal. L'équipe technique est composée de la même façon qu'auparavant. Rien ne change pour les Commentryens.

SMEA
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
Commission locale de Commentry

Quelques Chiffres Clés

350 000 m³ : c'est le besoin en eau potable / an pour Commentry
1 300 000 m³ : c'est le besoin en eau industrielle / an pour Commentry
7 millions de m³ : c'est la capacité d'apport en eau du SPEC
2,1963 € TTC/ : c'est le prix du m³ d'eau potable pour les abonnés Commentryens. Lors du conseil municipal d'octobre dernier, il a été voté à l'unanimité une augmentation de 1 % au lieu de 2 % pratiquée jusqu'ici.

Éco-gestes pour ne pas gaspiller l'eau

1- J'évite les fuites
Il est important de vérifier régulièrement l'état de vos robinets. Souvent, il suffit de changer un joint pour réparer la fuite. La chasse d'eau des toilettes qui coule en continu est la principale source de fuite, mais pas de panique ! Il est également très facile de changer le joint qui se trouve sur la partie basse du mécanisme.

2- Je prends des douches plutôt que des bains
Un bain nécessite entre 150 et 200 litres d'eau ; une douche sans couper l'eau, environ 60 litres ; une douche courte en coupant l'eau pendant que l'on se savonne, environ 20 litres ! Le choix est facile à faire !

3- J'économise l'eau du robinet
Un robinet ouvert, c'est en moyenne 12 litres par minute ! Pour éviter le gaspillage, coupez l'eau dès que c'est possible (par exemple lorsque vous vous brossez les dents).

4- J'installe une chasse d'eau à double débit
A défaut, il est possible de glisser une bouteille d'eau dans le réservoir. L'équivalent du volume de la bouteille sera donc économisé chaque fois que vous tirerez la chasse d'eau.

5- Je contrôle ma consommation
L'abonné est responsable et doit assurer la surveillance des parties des branchements situées en domaine privé.

Protection animale
la ville signe deux conventions

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants uniquement sur la commune de Commentry.

La municipalité de Commentry s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement avoir une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution qui a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation

Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.
D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, les souris, etc. D'autre part, elle enraye le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Si un chat errant se trouve sur votre propriété, que faire ?

1 Demander à votre voisinage proche si ce chat appartient à quelqu'un.
2 Contacter la police municipale de Commentry pour leur signaler qu'un chat errant se trouve chez vous.
3 La police municipale se rend sur place pour mettre une cage pour l'attraper puis l'emmener chez le vétérinaire conventionné.
4 Une fois stérilisé, le chat sera relâché sur le lieu de capture comme le stipule la loi. Il sera également certifié au nom de la mairie de Commentry.

À NE PAS FAIRE

Il est interdit de jeter ou déposer de la nourriture en tous lieux publics et privés pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels. Une amende ou un rapport d'infraction peuvent être réalisés par le service de la police municipale, à hauteur de 68 à 450 euros.

Convention de fourrière animale avec la SPA de Montluçon

La convention signée avec la SPA est uniquement pour les chats et les chiens en état d'errance ou de divagation. Ces animaux seront amenés à la SPA exclusivement par les services municipaux habilités ou par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la mairie. Les animaux dont les propriétaires sont hospitalisés, expulsés, incarcérés et les animaux placés sous séquestre, pourront être accueillis au sein de la fourrière, en fonction de la capacité d'accueil.
La police municipale de Commentry est chargée de récupérer les animaux errants retrouvés **uniquement sur la commune de Commentry**. Ils sont équipés d'un appareil de lecteur de puce qui leur permet soit de ramener l'animal chez son propriétaire, soit de transporter l'animal à la SPA.

➜ Voici 2 infractions qui peuvent être relevées par la police municipale en cas de fréquente divagation par le même animal.

1 Ne pas faire identifier un chien constitue une infraction sanctionnée par une amende de 4e classe, soit 90 € (art. R215-15 code rural et de la pêche maritime).
2 Personne laissant divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes : 35 € C/2.

TRAVAUX

Des travaux à l'hôtel de ville pour 35 % d'économie d'énergie

Des travaux sont en cours au niveau de l'Hôtel de Ville. Ils portent principalement sur une réduction des volumes chauffés, le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie et de l'ensemble vitré du théâtre, des verrières et des rosaces par de nouvelles menuiseries à hautes performances énergétiques, la création de faux plafond avec un complément d'isolation thermique, le doublage des cloisons et la mise en œuvre d'une nouvelle ventilation contrôlée. Les équipements électriques vétustes seront changés par des appareillages à technologie LED. Ces travaux généreront des économies d'énergie allant jusqu'à 35 %.

Coût de l'opération : autofinancement de la commune 145 611 €, subventions de l'état 61 337 € et du département 73 605 €.

Tri sélectif des déchets mode d'emploi

Le SICTOM de la région montluçonnaise est un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui réunit 85 communes et 109 242 habitants. Il est important que chacun respecte quelques règles d'usage pour améliorer, ce qui est aujourd'hui une priorité pour tous, le tri de nos déchets :
Aujourd'hui 100 % des emballages et des papiers se trient, il faut jeter les déchets en vrac dans les bacs jaunes, sans sac, sans imbriquer plusieurs emballages et sans laver.
Hormis le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier, les collectes sont assurées. Pour ces trois jours, vous pouvez contacter le SICTOM pour connaître le jour de substitution.
Pour la collecte des verres, merci d'utiliser les points suivants : Cité des Brûlés, parking Intermarché, L'Agora, Place du Champ de foire, rue Aujame, rue Geneviève Vincent, Cité Taffanel, rue Léon Lévy, HLM du Stade, parking du Stade, rue du 4 septembre, rue Victor Hugo, parking Denis Papin, rue Georges Bayet, parking des Tuileries, rue Henri Barbusse, rue Edouard Garmy, rue des Platanes, Signevarine, Puits Juillet, Rémorêts et Pourcheroux.

Renseignements : pour le tri et le recyclage
0 800 50 02 71, pour la dotation ou les changements de bacs / **0 800 03 30 03**, pour toutes autres questions / **04 70 64 23 80** **www.sictomrm.com**

On ne brûle pas ses déchets !

L'entretien des espaces verts des habitations entraîne trop souvent des brûlages illicites. Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 29 juin 1995 précise qu'il « est interdit, tout brûlage qui aurait pour conséquence l'envoi de feu, de fumées ou de flammèches vers une route ou des bâtiments ». Commentry a la chance d'avoir sur son territoire une déchetterie ouverte six jours par semaine, avec un accès gratuit par badge. Vous pouvez y amener vos déchets de taille, de tonte et autre désherbage ainsi que tous les autres matériaux pouvant être recyclés. Vous pouvez aussi opter pour le « fait maison » ! En installant à domicile un composteur, vous bénéficierez d'engrais bien appréciés pour vos plantations futures.

Projet de création de logements par HERACLIDE INVEST SARL.

Dans cette rubrique, nous revenons sur des décisions prises en Conseil municipal. Nous vous rappelons que le compte rendu complet est affiché sur le panneau à côté de la Mairie et aussi téléchargeable sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal est chargé de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (loi de 1884). Il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides ou des subventions. En amont, les dossiers soumis au vote lors du Conseil municipal sont étudiés en commissions. Elles sont au nombre de quatre :

- Finances, administration, services publics, économie ;
- Travaux, logement, urbanisme quartiers, sécurité ;
- Solidarités, jeunesse, famille, seniors, scolarité ;
- Animation, associations, sports, culture, patrimoine.

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour, fixé par le Maire, est communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Conseil municipal du 29 janvier 2020

Budgets primitifs de l'exercice 2020

Lors de sa séance du 18 décembre 2019, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2020 et 2021. À partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 soumis à adoption. La note de présentation, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget et les maquettes budgétaires complètes sont annexées. Le projet de budget primitif général pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 15 137 417,00 euros, le projet de budget primitif annexe des opérations assujetties à la TVA à la somme 327 510,00 euros, le projet de budget primitif 2020 du budget des opérations de fossoyage à 13 000,00 euros, le projet de budget primitif 2020 du budget du transport urbain à 35 000,00 euros et le projet de budget primitif 2020 du budget du lotissement de la Chevantière à la somme de 202 400,00 euros.

Répartitions des subventions

La Ville de Commentry s'appuie sur un milieu associatif très actif, c'est pourquoi, la commune soutient ces initiatives locales qui contribuent à l'accompagnement de certains publics, à l'animation de notre ville et au développement du sport pour tous. Les subventions aux associations ne peuvent être versées que dans le cadre : d'une décision individuelle d'attribution (cf. présente délibération) et d'une convention en cours (non échue).

Indemnité de surveillance de la pause méridienne

La pause méridienne est organisée sous la responsabilité du maire de la commune. Il est ainsi responsable des élèves durant la totalité du temps qui sépare la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi, c'est-à-dire non seulement durant le temps du repas, mais également pendant celui qui le précède et qui le suit en dehors du service d'enseignement proprement dit.

Afin de renforcer l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne, il est proposé de faire appel, sur la base du volontariat, à des fonctionnaires enseignants de l'État. Les services d'enseignement, d'étude surveillée ou de surveillance assurée par les personnels enseignants pour le compte des collectivités locales, en dehors de leur service normal, peuvent être rétribués au moyen d'indemnités. Il appartient à la collectivité de déterminer le montant de la rémunération des heures de surveillance dans la limite des taux plafonds réglementaires.

Déclaration d'état d'abandon de parcelle

Au vu des constatations faites sur place par Monsieur le Maire accompagné du responsable de la police municipale, la parcelle cadastrée BH 251 n'est plus entretenue depuis de nombreuses années. Un procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste du 6 juin 2019, a été affiché en mairie pendant 3 mois à compter du 7 juin 2019, publié dans « la Semaine de l'Allier » du 13 juin 2019 et dans « La Montagne » également le jeudi 13 juin 2019. Par la suite, un procès-verbal définitif en date du 13 décembre 2019 a été affiché en mairie et tenu à la disposition du public. Cette parcelle, après son acquisition par la commune, pourra être affectée au projet d'aménagement des abords de l'école maternelle du bourbonnais et de la maison de santé.

Convention de fourrière animale avec la SPA

Par délibération en date du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal décidait le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil au chenil fourrière de Montluçon des animaux errants ou récupérés sur le territoire de la commune de Commentry. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2019. La Société Protectrice des Animaux propose une nouvelle convention définissant les conditions d'accueil des animaux et les modalités financières pour l'année 2020.

Création de logements en faveur des personnes en perte d'autonomie

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le conseil municipal a validé le principe d'une réalisation immobilière et validé la cession de parcelles constructibles entre la Rue Denis Papin et la Rue Molière à la société MOBICAP RED SAS.

HERACLIDE INVEST SARL souhaite reprendre à son compte les conditions d'achat proposées dans la délibération du 19 décembre 2018 précitée à MOBICAP RED SAS pour lancer cette opération immobilière.

Il est validé le principe de réalisation d'une opération immobilière de création d'une vingtaine de logements par l'investisseur HERACLIDE INVEST SARL et la cession à HERACLIDE INVEST SARL, des parcelles constructibles cadastrées BE 137, 138, 288 entre la rue Denis Papin et la rue Molière d'une superficie totale de 937 m² environ au prix de 12 € TTC/m² soit 11 244 € TTC conformément à l'estimation du service du Domaine.

Rythmes scolaires 2020-2023

À partir de la rentrée scolaire 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 juillet 2014, avait décidé, après un vote dans les conseils d'écoles, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Toutefois, des bilans réalisés par le comité de pilotage ont démontré que ce fonctionnement ne donnait pas entière satisfaction. Un projet de Décret avait alors autorisé le Directeur Académique à accorder des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles.

À Commentry, les cinq écoles avaient donné accord pour supprimer les TAP et répartir les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours dès la rentrée 2017. Cette décision peut être renouvelée tous les trois ans et donc en 2020.

Projet établissement de l'école municipale de musique

Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Ce projet constitue un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, et artistique, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

Convention partenariat musical

Depuis plusieurs années, le Conservatoire André Messager de Montluçon Communauté et l'École Municipale de Musique de Commentry travaillent étroitement afin de dynamiser l'enseignement artistique sur le bassin. Ces deux établissements souhaitent, dans le cadre d'un projet artistique, mutualiser leurs moyens humains, techniques et financiers. Ceci dans le but d'affirmer et de renforcer leurs liens artistiques. Le projet réunira dans un même orchestre des professeurs des deux structures dirigé par Renaud LACAS, directeur de l'EMM de Commentry autour d'un hommage musical au compositeur français Michel LEGRAND.

Subvention pour le dispositif « Ateliers numériques »

Dans le cadre du réseau ACTIF (Acteurs Commentryens Transports Insertion Formation), que le CCAS de Commentry anime, une réflexion est actuellement conduite pour mener à bien un projet collectif d'inclusion numérique. Face au développement de la dématérialisation des services publics, de plus en plus de personnes se retrouvent contraintes d'utiliser des matériels qu'elles ne savent pas utiliser et/ou qu'elles ne possèdent pas.

La création d'ateliers numériques accessibles à tous permettrait d'apporter une solution à ces deux problématiques. Un formateur du Greta animera ces ateliers qui se dérouleront une demi-journée par semaine (mardi matin) à la médiathèque de Commentry. Les ateliers seront ouverts à toutes les personnes habitants sur Commentry-Montmarault-Néris communauté.

La Comcom soutient et développe ses services à la personne

Le portage de repas

La Communauté de Communes propose ce service aux personnes âgées de 60 ans et plus et/ou handicapées ou en convalescence après une hospitalisation sur prescription du médecin.
Ce service intercommunal propose la fourniture en liaison froide de repas équilibrés et complets tous les jours de la semaine. Le plateau comporte : un petit pain, un potage puis une entrée, une viande ou un poisson ou œuf, des légumes ou féculents, un laitage ou fromage, un dessert (chacun au choix parmi trois).
Il a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne en leur proposant des repas équilibrés et variés compte tenu des besoins nutritionnels de chacun. Ce service s'adresse aux personnes résidant au sein du territoire communautaire.
Les repas sont préparés et livrés par la société « Saveurs et Traditions du Bocage ».
Le coût du repas est de 8,23 €, facturé 7,85 € au bénéficiaire.
Pour l'année 2019, 60 940 repas ont ainsi été livrés pour une moyenne de 208 bénéficiaires.

Renseignements : Cécile DUMONT au 07 84 68 32 97 ou par mail portagederepas@orange.fr

La signature d'une convention territoriale globale

Commentry Montmarault Néris Communauté est un territoire en pleine structuration depuis la fusion en 2017 des Communautés de communes de Commentry / Néris-les-Bains et de la Région de Montmarault. De par son partenariat privilégié, la CAF de l'Allier a sollicité la Communauté de communes pour la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui a pour vocation de saisir les enjeux du territoire en matière de services aux familles et de favoriser un travail en transversalité au sein de la collectivité. La CTG a vocation à remplacer le contrat enfance jeunesse en intégrant les actions existantes et celles qui seront définies dans le cadre du diagnostic partagé.

Cette CTG a consisté en la réalisation d'un projet social de territoire "partagé" autour de 3 grandes thématiques :
1) éducation, loisirs et parentalité de la petite enfance à la jeunesse
2) précarité, accès aux droits, emploi et santé
3) cadre de vie et habitat

Ce projet social s'est appuyé sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Au final, cette CTG s'articule autour de 55 actions qui concourent à :
- Améliorer l'accueil des enfants et l'accompagnement des parents ;
- Structurer et accompagner durablement la place de la jeunesse sur le territoire ;
- Améliorer les conditions de vie des familles ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles sur le territoire ;
- Animer le territoire.

La signature officielle de la CTG a eu lieu le 17 décembre en présence de représentants de la CAF et des élus communautaires.

Renseignements : Angélique DAILLIE au 04 70 09 77 24 ou par mail a.daillie.3cn@wanadoo.fr

Commentry pour tous

Vos élus de « Commentry pour tous » n'ont pas voté le budget primitif 2020.

Nous observons une dépense de fonctionnement de 60 000 € pour l'étude d'un projet d'une nouvelle salle de spectacle. Cette somme est intégrée dans les 218 790 € qui apparaissent en autorisation de programme. Or, elle n'inclut pas la rémunération des architectes ni les probables avenants consécutifs aux aléas de chantier. Nous estimons donc le projet à 2,2 M€ minimum.
De plus, le fonctionnement de la piscine et le remboursement des emprunts nous coûtent 1 M€ par an. Nous craignons donc de ne pouvoir financer en parallèle la rénovation du cœur de ville, l'entretien ou le réaménagement des voies communales situées aux écarts, l'entretien des bâtiments communaux, les dotations aux associations…
Nous constatons également au DOB 2020 (débat d'orientation budgétaire) une épargne brute de 1 478 000 € (différence entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement). Mais en 2021, suite à la baisse des dotations et autres recettes d'exploitation, elle ne sera plus que de 903 000 €, soit un taux de 7,36. Or, le seuil d'alerte est placé à 8 pour les communes. Nous serons donc en dessous du seuil prudentiel, et ces perspectives ne nous autorisent pas à pratiquer l'optimisme.

Par ailleurs, le rapport d'appel à attractivité des centres bourgs du Massif central établi en 2016 nous indique que depuis 30 ans, notre population a diminué de 2 630 habitants, que cette population est fragile, que le taux de chômage en 2016 était de 16 % au lieu de 12 % au niveau national, que le revenu moyen par habitant est de 1470 € par mois, que 57 % des demandes financières se font sous forme alimentaire, et que 52 % des allocataires ont un Revenu par Unité de Consommation (vocabulaire comptable de la misère) inférieur au seuil de pauvreté.

Malgré cela, une commune de notre strate garde une capacité d'accueil à l'Agora de 1000 spectateurs sur deux jours, et le lendemain 500 personnes au repas des aînés.
Nous ne sommes pas contre un beau projet culturel, nous pensons cependant que les urgences sont ailleurs et que nos marges budgétaires incitent à la prudence…

Commentry de toutes nos forces !

Lors du Conseil municipal du 29 janvier (le dernier avant les élections), le vote du budget 2020 était à l'ordre du jour. Il a donné lieu à des attitudes très surprenantes de la part de nos collègues de l'opposition.

D'abord, nous avons eu droit à une première intervention dessinant pour notre commune un avenir catastrophique dans tous les domaines : budget, population… Nous en passons et des pires !

A quelques semaines des élections municipales, alors qu'il s'agit de proposer plus qu'un programme, un projet pour les Commentryennes et les Commentryens, présenter une vision aussi pessimiste et défaitiste, et par ailleurs fausse, nous laisse dans la consternation totale. Comment peut-on essayer de vous faire croire qu'il n'y a aucun avenir pour vous et pour Commentry ?

Deuxième surprise : le chef de file de l'opposition prend la parole. Le Maire rentre dans le débat avec lui. Et là, notre opposant préféré se vexe, se lève et quitte la salle du Conseil en réclamant un débat contradictoire avec le Maire.

Si un tel débat avait lieu à la radio, ce même chef de file de l'opposition quitterait-il le studio au cas où le Maire lui couperait la parole ? Alors que le Conseil municipal est, par définition, le cœur même du débat démocratique, quitter la salle, n'est-ce pas refuser le débat ?

Troisième surprise : nous aurions pu nous attendre à ce que ses collègues, solidaires, se lèvent également et provoquent un incident de séance. Eh bien non ! Ils sont « courageusement » restés, faisant donc partie, comme le dit leur leader sur un réseau social bien connu, « de l'entre-soi politicard ».

Le budget a tout de même été voté. C'est un budget qui ne finance que le fonctionnement courant et les investissements déjà engagés. Toutes les subventions aux associations ont été votées afin de ne pas fragiliser leur trésorerie et qu'elles ne soient pas contraintes d'attendre. Il laisse ainsi plusieurs centaines de milliers d'euros de marge de manœuvre disponibles afin qu'après la séance électorale, de nouveaux projets puissent être lancés dès cette année.

COMMENTRY – Le mag en lien avec les habitants de la ville
Directeur de la publication : Carole Lamoine-Dubost
Directrice de la rédaction : Carole Lamoine-Dubost
Ont participé à la rédaction : Yannick Zulawinski - Laurence Debowski
Ligne graphique : Agence XXI Communication et Agence Turbulences
Composition et mise en page : Agence XXI Communication – info@21communication.com
Impression : Typocentre – commercial@typocentre.fr
Distribution : ADHEF Job Services // Tirage : 4 700 exemplaires
Dépôt légal à parution // Crédits photos : Y. Zulawinski / Ville de Commentry – Adobe Stock – Pixabay
Mairie de Commentry – Place du 14 juillet – 03600 COMMENTRY – Tél. 04 70 08 33 30 – communication@ville-commentry.fr
Toute l'actualité de la commune sur www.commentry.fr et Villedecommentry
Certains éléments de ce magazine peuvent être modifiés en dernière minute. Ce document est distribué à titre d'information et non contractuel.

AGENDA

Envie de sortie, de culture, de se défouler... demandez le programme !

Mercredis 11 mars et 8 avril

Service vestiaire

De 8 h 30 à 16 h 30, service vestiaire au 13 bis rue du Bourbonnais, organisé par l'association familiale de Commentry et sa région.

☛ **Renseignements : 04 70 64 64 86**

Samedi 14 mars

La bonne blague

Au théâtre, à 20 h 30, pièce de théâtre présentée par la troupe du FCEA. Véritable chassé-croisé entre la réalité et la fiction, des comédiens jouent une pièce policière visiblement comique, mais lors d'une représentation, le technicien part en claquant la porte !

☛ **Renseignements :**
FCEA – 04 70 64 35 45

Du 14 au 22 mars

La fête de printemps

Place des anciens combattants d'Afrique du Nord, fête de printemps avec pêche aux canards, autos tamponneuses, manèges enfants et confiseries.

Vendredi 20 mars

Jeanne Cherhal

À l'Agora, 20 h 30, concert de Jeanne Cherhal. Elle n'est pas de celles qui se contentent de suivre la voie toute tracée. Au contraire, elle se réinvente au gré de virages dont elle seule a le secret. Après un dernier album aux somptueux accents intimes et amoureux, Jeanne Cherhal décide de s'absenter pour mieux revenir !

☛ **Renseignements :**
L'Agora – 04 70 64 49 09
Tarif : 22 € / 18 €

Dimanche 22 mars

Orgue en fête

En l'église du Sacré-Cœur, à 16 heures, concert d'orgue avec Marie Vallin. Afin d'accueillir comme il se doit l'arrivée du printemps, la Ville de Commentry vous invite à découvrir une jeune artiste, native de l'Allier, qui a fait une partie de ses études au conservatoire de Montluçon.

☛ **Renseignements :**
École municipale de musique
04 70 64 55 96 – Entrée gratuite

Dimanche 29 mars

Randonnée du Comité de Jumelage

Dès 13h, départ du boulevard Général de Gaulle, randonnées pédestres « La Chojnowska » organisées par le comité de jumelage. Parcours de 8, 12 et 16 km avec des spécialités polonaises à l'arrivée. Participation de 5 €.

☛ **Renseignements :**
06 71 10 70 46

Du 1er avril au 10 mai

Exposition Mathivat

À la Pléiade, exposition de peintures d'Isabelle Mathivat. Elle a choisi l'abstraction comme mode d'expression privilégié lui permettant de rendre sensible un monde intérieur au sein duquel la nature est souvent source d'inspiration.

☛ **Renseignements :**
La Pléiade – 04 70 64 40 60

Vendredi 3 avril

Yellow Town

À l'Agora, 20 heures, soirée Verrière avec un concert de Yellow Town, fondateurs des Tambours du Bronx. Un puissant trio de rock capable de sublimer des ambiances atmosphériques comme de libérer des énergies totalement noise.

☛ **Renseignements :**
L'Agora – 04 70 64 49 09
Tarif : 5 €

Envie de sortie, de culture, de se défouler... demandez le programme !

Samedi 4 avril

Courts-métrages

À la Pléiade, 16 heures, courts-métrages dans le cadre du festival Ciné en herbe de Montluçon. Le thème : on mélange les genres !! (Humour, fantastique, polar...)

Renseignements :
La Pléiade – 04 70 64 40 60

Dimanche 5 avril

Loto

À l'Agora, ouverture à 12 h 30, loto des commerçants animé par Monique. Plus de 6 000 euros de lots mis en jeu.

Renseignements :
Union des commerçants

Vendredi 10 avril

Vérino

À l'Agora, 20 h 30, one man show de Vérino. Humoriste de talent, excellent imitateur, il a l'art et la manière de surprendre et de faire rire lorsqu'on s'y attend le moins. Un show hilarant, pensé et connecté où il est question de société, de problèmes de couple, de la vie de papa !

Renseignements :
L'Agora – 04 70 64 49 09
Tarif : 22 € / 18 €

Samedi 11 avril

Les repris de justesse

À la Pléiade, 16 heures, concert des repris de justesse avec Nicolas Jouhet et Caroline Wietrich. « On n'a pas su choisir. Entre l'anglais et le français, entre les hommes et les femmes, entre les morts et les vivants, la bossa nova, le blues, la variété... »

Renseignements :
la Pléiade – 04 70 64 40 60

Dimanche 26 avril

Brocante

Au Champ de Foire, dès 6 heures, brocante vide-greniers organisé par Commentry Pétanque. Tarif : 1,50 euro le mètre. Buffet/buvette.

Renseignements :
Commentry Pétanque
07 77 82 35 51

Mercredi 29 avril

Don du sang

À l'Agora, de 15 à 19 heures, collecte de sang organisée par l'association pour le don de sang bénévole de Commentry.

Renseignements :
Thierry Perret – 06 71 95 63 50

Mars - avril

SPORTS

Jean-Pellez
Dimanche 5 avril : BEC – Lempdes (horaire à confirmer)
Dimanche 19 avril : BEC – Lempdes (horaire à confirmer)

Stade Municipal
1er mars : ASFC - Chateauguay à 15h

Mars - avril

CINEMA

A l'affiche du Théâtre municipal :

- **Mercredi 11 mars à 20h : 1917**
  Un film de Sam Mendes avec Georges McKay, Mark Strong et Colin Firth
- **Mercredi 25 mars à 20h : L'esprit de famille**
  Un film d'Eric Besnard avec Guillaume de Tonquedec, François Berleand et Josiane Balasko

Renseignements et réservations :
FCEA – 04 70 64 35 45

Commentryens d'adoption depuis 2005, Pierre Arthur Mottoulle et Anton Philip Hunger résident dans une illustre demeure à Commentry pouvant faire rêver toutes les petites princesses. Ils vivent non loin du centre-ville dans un écrin de verdure qui accueille comme joyau le Château des Forges. Rencontre prestige avec les propriétaires de ce lieu magique !

La vie de Château à Commentry

Commentry Magazine | Depuis quand habitez-vous le Château des Forges ?
Nous avons découvert le lieu en 2005 et nous nous y sommes installés, après des travaux importants de base.

CM | De Paris à Commentry, c'est un grand écart ?
En effet… c'était un changement important, que nous n'avions pas anticipé plus que cela. La rénovation des lieux nous a beaucoup occupés, la maison étant vide et la plupart des éléments décoratifs camouflés ou inexistants. A l'extérieur, le parc était recouvert d'orties et de broussailles, le mur d'enceinte était endommagé et des arbres poussés sauvagement. Une longue période d'abattage, d'évacuation des végétaux et gravas s'est alors amorcée.
Ensuite est venue l'étape de la décoration, d'ameublement et d'installation de gloriettes.
Une fois installés, il nous a fallu nous familiariser à la vie à la campagne. Très vite les appétences que nous avions pour les grandes villes ont été et largement compensées par le calme délicieux, l'air pur et bien sûr la découverte de personnes très aimables, aujourd'hui devenues nos amis.

CM | L'acquisition de cette demeure est plutôt un coup de cœur pour Commentry ou pied de nez à la vie parisienne ?
Cela a été un véritable coup de cœur pour ce bien et son environnement. Nous nous souvenons encore du jour où nous sommes venus découvrir ce lieu, la maison dans un cadre bucolique et sa nature intacte, éloignée de tout, un monde à part, mais aussi proche de la ville avec ses commerces et le confort d'une petite ville à la campagne.

CM | CM | Outre ce magnifique château, y a-t-il un lieu que vous affectionnez particulièrement à Commentry ?
Sans hésiter, la halle et son marché hebdomadaire. C'est un lieu très pittoresque de Commentry où l'on y croise des gens très « Nature », sans artifices avec un franc-parler qui caractérise le bourbonnais. C'est un rendez-vous qui a beaucoup de charme.

Le château **des Forges**

« Le vieux château des Forges, dont on voit entre les arbres les deux tours et le toit élevé, fut jadis une très forte maison… Cette vieille demeure seigneuriale, qui appartint à la famille de Fontanges, a une histoire intéressante qui mériterait d'être connue. » Émile Mâle de l'Académie française (Annales bourbonnaises, T.VI p.20)

Les origines lointaines

L'origine de la seigneurie des Forges date du XIIe siècle. Dès le XVe siècle, le Château des Forges de la Ville de Commentry fut la propriété de la famille Chazeron de Monestier pour une longue période. En 1467, un Monestay épouse Jeanne de La Faye, dame des Forges. En 1503, c'est Extache Monestay, qui reconnaît tenir en fief de la duchesse de Bourbon, dans la châtellenie de Murat, "sa maison et place fort des Forges avec grange, establerie, trois estangs dixmes…" évaluée à 60 livres de revenu annuel. En 1611, Gilbert de Monestay épouse Claude de Chazeron. Au XVIIIe siècle, Hugues de Monestay prend le titre de comte de Chazeron, baron des Forges, de Malicorne, seigneur de Commentry.

La situation du château

Jadis construit sur une éminence rocheuse escarpée, d'importants travaux de terrassements ont aplani ce qui était autrefois une superficie en grande partie entourée d'eau. Si à l'ouest, un étang existe encore, les pièces d'eau à l'est ont disparu, mais leur nom est resté avec « *la rue du Creux du Lac* ». La façade principale, flanquée de deux tours, orientée au Nord, offrait une seule voie d'accès, défendue par un pont-levis aujourd'hui disparu. Le château avait fière allure avec ses douves en eau et ses très hautes murailles couronnées de mâchicoulis. Elle a été très remaniée, mais cette bâtisse à trois étages a conservé ses deux tours d'angle en façade.

Plusieurs auteurs, notamment Edouard Garmy dans son livre sur le canton de Commentry, mentionnent les quatre tours du château des Forges.

La vie dans le château

La famille Chazeron de Monestay des Forges se trouvait être encore en 1789, au début de la Révolution industrielle aussi propriétaire d'une grande partie des terres de la paroisse de Commentry. Robert Mâle, dans son livre « *Le Creuset Commentryen* » nous apprend que, pour son service, cette famille avait besoin d'un personnel nombreux qu'elle recrutait en partie dans la population locale : « *Pâtissier en la maison des Forges* » en 1672, « *valet domestique des Forges* », « *Valet de chambre de M. de Chazeron* » en 1740, « *jardiniers au Château des Forges* », en 1763. Et ce n'était que quelques-uns des petits métiers prenant part à la vie du château.

Au début de l'ère industrielle, le château des Forges, comme son voisin le château de Montassiégé, abrita les maîtres de forges. Charles-Auguste Martenot (1827-1900) acquit le château en 1846. Pour les Commentryens, il prit pendant un temps le nom de château Martenot.

Au XIXe siècle, une terrasse et un balcon furent construits devant la façade principale. Sous la terrasse, une cuisine et une chaufferie permettaient d'assurer le confort des propriétaires et celui de leurs nombreux visiteurs. Ces différentes modifications apportées au cours des siècles ont contribué à atténuer le caractère militaire et dissuasif de la forteresse primitive.

En 1940, le comité d'entreprise de la Forge se porta acquéreur et la vieille demeure fut aménagée pour accueillir des centaines d'enfants qui apprirent, à l'ombre des tours, à partager les joies de l'été. Des travaux d'assainissement furent nécessaires pour recevoir 75 enfants en 1943.

Le château de nos jours

A la suite de graves dégradations, la demeure des Forges fut de nouveau cédée à des particuliers.

Sources :

- 500 ans d'histoire au Château des Forges/ Noel Chevauchez, 2006
- Le Canton de Commentry /Edouard Garmy, 1911 réédité en 1990
- Le Creuset Commentryen : 1610-1895/ Robert Mâle
- Histoire de Commentry et des commentryens/ Georges Rougeron
- Mémoire des communes Bourbonnaises : la Combraille/ Maurice Piboule
- La petite histoire de Commentry de A à Z / Mireille Boutterin
- Légendes bourbonnaises / Docteur Piquand
- Commentry et ses environs/ gravures de Ferdinand Dubreuil - « le Château des Forges sous la neige » ; préf. d'Emile Mâle

Ces ouvrages sont consultables à la médiathèque municipale

prévention

VILLAGE

sécurité routière

samedi 4 avril

9h - 18h, centre ville

Organisé par :
le Comité Local de Sécurité
et de Prévention de la Délinquance

Avec la participation de :
- **la Sécurité Routière,**
- **la Gendarmerie nationale**
- **et les Pompiers**

Commentry
déborde d'énergie